

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 janvier 2012

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

**12.1/D INDEMNITE DE CONSEIL DES AGENTS DES SERVICES EXTERIEURS DE L'ETAT - ANNEE 2011**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** DÉCIDE de fixer le montant de l'indemnité accordée aux agents du centre des Impôts de Yerres figurant sur la liste ci-annexée à 1 705,00 € net.

Le montant total de la dépense, charges sociales incluses s'élève à 1 848,00 € brut.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense est inscrite à l'article 6228-020 du budget de la commune.

**28 Voix Pour, 3 Abstentions**

---

**12.2/DG AVANCE SUR LA SUBVENTION 2012 A L'OFFICE DE TOURISME**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** DÉCIDE d'accorder à l'office de tourisme une avance sur la subvention de fonctionnement 2012 d'un montant de 1 700 €.

**ARTICLE 2 :** DIT que le montant de la dépense sera inscrit au budget de la Commune.

**UNANIMITE**

---

**12.3/DI SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INVESTISSEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'investissement pour l'aide financière accordée par la CAF pour le financement d'un logiciel à destination du Relais Assistantes Maternelles de Brunoy et tout avenant à intervenir.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense est inscrite au budget communal

UNANIMITE

---

**12.4/DM PROLONGATION PAR AVENANT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**ARTICLE UNIQUE :** PREND ACTE de la prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par la signature d'un avenant de simple reconduction jusqu'au 31 décembre 2014 et AUTORISE Monsieur le Maire, à signer celui-ci ainsi que tout avenant à intervenir.

28 Voix Pour, 1 Voix Contre, 2 Abstentions

---

**12.5/DU SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'HOPITAL SUD FRANCILIEN A CORBEIL ESSONNES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout avenant y afférant avec l'hôpital Sud Francilien sis 59 boulevard Henri Dunant à Corbeil Essonnes relative à la participation hebdomadaire d'un groupe de 5 personnes à l'atelier de djembés et percussions au Centre Social Municipal pour l'année 2012.

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes sont prévues au budget communal

UNANIMITE

---

**12.6/DK APPEL A PROJETS DE LA REGION ILE DE FRANCE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets intitulé « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile-de-France, à solliciter l'ensemble des subventions correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal.

UNANIMITE

---

**12.7/DU REMBOURSEMENT RELATIF A L'ATELIER INFORMATIQUE DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement d'une somme de 31 € (trente et un euros) à Madame BREUILH puisqu'elle n'a pu participer à l'atelier informatique.

**ARTICLE 2** : **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

**UNANIMITE**

---

Fait à BRUNOY, le 20 janvier 2012